

---

## **L'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les « quartiers prioritaires », une politique publique de justice spatiale ?**

**Loréna Clément**

Attachée temporaire d'enseignement et de recherche en aménagement et urbanisme, laboratoire Architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE), université Paris Nanterre

Courriel : [lorena.clement@laposte.net](mailto:lorena.clement@laposte.net)

### **Résumé**

Alors que les acteurs politiques nationaux promeuvent l'accès aux ressources pour la création d'entreprise dans les quartiers afin que leurs habitants « entreprennent » et améliorent leurs conditions de vie, l'article interroge la logique distributive de la politique de soutien à l'entrepreneuriat comme outil de justice spatiale. Il s'appuie sur une enquête de terrain qualitative menée auprès de trois structures d'accompagnement localisées dans des quartiers prioritaires. Il s'inscrit ainsi en continuité des travaux de recherche urbaine qui étudient le rôle des politiques publiques territoriales dans la production des inégalités.

**Mots-clés :** entrepreneuriat, accompagnement, quartier prioritaire, justice, égalité

### **Abstract**

As French politicians promote access to resources for business start-ups by residents of deprived areas in order to improve their socioeconomic conditions, this paper examines the distributional nature of business support as a spatial justice policy. It is based on a qualitative field study of three business support structures located in deprived areas in France. It is a contribution to the debate in urban research on the production of inequalities in territorial policy.

**Keywords:** business support, urban policy, spatial justice, equality

## Introduction

### *La politique de la ville pour une juste égalité des chances*

La politique de la ville est une politique nationale territorialisée qui entend réduire la fracture sociale, économique et urbaine entre les 1 514 quartiers les plus pauvres de France et leur territoire environnant. Lors d'un comité interministériel des villes, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a revendiqué un « impératif de justice sociale et territoriale » envers les quartiers prioritaires (QP) (gouvernement, 2021, p. 4). Elle articule la notion de justice à l'égalité des chances qui doit devenir « une réalité pour les 5,5 millions d'habitants des quartiers » afin de permettre leur émancipation (*ibid.*). Valorisée par les acteurs politiques depuis la fin des années 2000, « l'égalité des chances » désigne la possibilité pour tous d'occuper les meilleures places dans la société selon le principe de la méritocratie (Dubet, 2010). Luttant contre les inégalités spatiales pour atteindre « l'égalité des chances pour tous », l'État applique une politique d'équité territoriale<sup>1</sup> en octroyant des financements et des dispositifs spécifiques aux QP dont la mise en application revient aux intercommunalités. Depuis une réforme de la politique de la ville en 2014, des mesures de soutien à l'entrepreneuriat sont mises en œuvre. Il s'agit d'aider des particuliers à constituer et à développer une entreprise en leur apportant compétences, financements et réseaux professionnels.

La position du gouvernement révèle ainsi une certaine conception de la justice dans la politique de la ville, à savoir l'égalité des chances pour l'émancipation des individus. Elle se concrétise par des mesures ciblées spatialement, comme le soutien à la création d'entreprise en QP.

### *Interroger l'égalité dans la mise en œuvre de l'accompagnement à l'entrepreneuriat en QP*

Face au discours « égalitariste » du gouvernement, l'article interroge la justice spatiale dans l'accompagnement entrepreneurial en QP. Il s'inscrit dans le champ de la géographie des inégalités en étudiant le rôle de l'action publique territoriale dans la production de ces dernières. D'ailleurs, des travaux de recherche urbaine montrent les effets nuancés de la territorialisation de la politique de la ville sur la réduction des

---

1. La politique de la ville renvoie au concept de « maximin » de John Rawls (2009). Selon une logique réparatrice, les espaces les plus pauvres reçoivent davantage pour résorber les disparités et assurer à chacun, où qu'il réside, une qualité de vie satisfaisante.

inégalités sociales et spatiales (Tissot et Poupeau, 2005). Au contraire, la territorialisation discrimine même parfois les résidents des QP en les assignant à une identité territoriale dévalorisée (Kirszbaum, 2016). L'article examine ainsi les actions de soutien à l'entrepreneuriat pour réduire les inégalités. Plus précisément, il analyse l'accès des habitants des QP aux structures d'accompagnement et aux ressources qu'elles proposent. L'étude de l'accès dépasse l'approche par la répartition spatiale chère aux politiques d'aménagement fondées sur la justice distributive. Elle intègre la capacité des personnes à utiliser les ressources existantes en fonction de facteurs individuels, sociaux et territoriaux (Fol et Gallez, 2013). Cette double entrée rappelle la définition de la justice spatiale d'Edward Soja : « la distribution équitable et juste dans l'espace des ressources socialement valorisées et des possibilités de les exploiter » (2009, p. 3).

L'accès aux ressources pour créer une entreprise en QP est un thème peu traité. Le fait que la réforme de 2014 soit récente et la segmentation disciplinaire limitent les travaux en politique de la ville sur l'entrepreneuriat et ceux en entrepreneuriat sur les QP. Les géographes et les sociologues spécialistes de la politique de la ville étudient surtout la rénovation urbaine et le logement autour des enjeux de mixité et de cohésion sociales, ou les processus de participation et de politisation. Dans ces analyses, le volet économique est minoritaire et est surtout appréhendé à travers la mobilité à l'emploi et les politiques de zonage (L'Horty et Morin, 2016). Il existe néanmoins une thèse d'aménagement qui étudie l'ancrage des entreprises dans les QP (Hercule, 2022) et deux enquêtes en sciences de gestion qui examinent le soutien à l'entrepreneuriat auprès de jeunes (Trindade-Chadeau, 2019) ainsi qu'un dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat social de femmes en QP (Notais et Tixier, 2018).

Pourtant, les discours politico-médiatiques traduisent un fort engouement pour l'entrepreneuriat comme outil d'égalité en QP. Dans une allocution de 2018 intitulée « Une chance pour chacun », le président Emmanuel Macron prône une « politique de l'émancipation » par la « réussite économique ». Un an plus tôt, à Tourcoing, il revendiquait déjà un « droit à la politique économique » pour « les gens des quartiers » dans une prise de parole sur la « mobilisation nationale pour les villes et pour les quartiers ». Cet enthousiasme s'inscrit dans un contexte institutionnel plus large, porté notamment par le Fonds social européen et la Banque mondiale qui estiment que l'accès des personnes pauvres à l'entrepreneuriat réduirait le chômage, améliorerait le développement et leurs conditions de vie (Narayan, 2005).

L'article interroge ces discours publics qui affirment que la création d'entreprise représente un moyen d'ascension sociale pour les populations précaires et alimente le

débat scientifique à ce sujet. L'approche libérale considère que l'entrepreneuriat renforce les capacités d'action des individus (Narayan, 2005) tandis que l'approche critique établit au contraire qu'il perpétue les inégalités structurelles en les responsabilisant (Abdelnour, 2017).

### *Une enquête de terrain aux méthodes qualitatives*

L'accès aux ressources entrepreneuriales en QP invite à étudier qui, où, et selon quelles modalités les structures accompagnent à la création d'entreprise. Les réponses apportées dans cet article s'appuient sur deux terrains d'une durée d'un an et demi. Le premier terrain est une association située à Saint-Denis (93) et nommée « la Maison de l'initiative économique locale » (Miel). Elle aide toute personne qui le souhaite à créer ou à développer son entreprise, si elle est implantée à Plaine Commune. La Miel est composée de cinq conseillers, dont l'un gère la Pépinière, une structure d'accompagnement dédiée aux projets à fort potentiel de développement. Un dispositif de suivi des entrepreneurs des 15 QP de l'agglomération nantaise, dont le nom est « Osez entreprendre », constitue le second terrain. Ce dispositif est composé de quatre structures qui accompagnent et/ou financent tout individu situé en QP à monter et faire croître son entreprise (figure 1).

Nom de la structure	La Miel	Osez entreprendre
<b>Lieu d'action</b>	L'intercommunalité de Plaine Commune dont 70 % de sa superficie et de ses habitants sont en QP	Les QP de l'intercommunalité de Nantes Métropole
<b>Statut</b>	Association	Regroupement d'associations
<b>Date de création</b>	1998	2013
<b>Initiateurs</b>	Élus locaux intercommunaux	Nantes Métropole
<b>Objectifs</b>	Soutenir les initiatives locales en faveur d'un développement économique endogène	Favoriser l'insertion socio-professionnelle
<b>Financeurs</b>	Surtout des institutions publiques (intercommunalité, Union européenne, région, département, Caisse des dépôts et consignations et État)	Surtout la BPI, l'intercommunalité, l'État et la Caisse des dépôts et consignations
<b>Fonctionnement</b>	Cinq conseillers proposent des entretiens individuels aux entrepreneurs Formations collectives (souvent données par des intervenants extérieurs)	Les maisons de l'emploi accueillent et orientent les entrepreneurs vers deux structures d'accompagnement et deux structures de financement qui leur proposent des rendez-vous individuels et des formations collectives
<b>Nombre de personnes suivies par an</b>	173 porteurs de projet et 56 entrepreneurs (2018)	110 porteurs de projet et 97 entrepreneurs (2019)

Figure 1 : Présentation des structures incluses dans l'enquête  
© Loréna Clément

L'enquête repose sur un triptyque méthodologique (observations-entretiens-littérature grise). J'ai mené une quarantaine d'observations de nature diverse : réunions techniques comme un comité de pilotage du dispositif nantais, sensibilisations à l'entrepreneuriat, séances de tractage sur un marché, formations collectives, soirées de mise en réseau, etc. Les événements étaient organisés par les structures étudiées, leurs partenaires, leurs concurrents, ou des acteurs nationaux pour contextualiser. Ces observations permettent d'analyser les lieux de l'entrepreneuriat et les profils des participants. J'ai, par ailleurs, conduit plus d'une centaine d'entretiens avec deux types d'enquêtés : une soixantaine avec des acteurs institutionnels du soutien à l'entrepreneuriat ou de la politique de la ville, ou des deux, à différents échelons<sup>2</sup>, et une cinquantaine avec des entrepreneurs accompagnés par les structures examinées. Les entretiens étaient semi-directifs avec les acteurs institutionnels, pour recueillir des informations factuelles et discursives, tandis que j'ai privilégié les récits de vie avec les entrepreneurs pour les laisser aborder les thèmes qui leur sont chers et pour

2. Les acteurs institutionnels recouvrent des profils divers tels que les acteurs politiques qui orientent les stratégies d'accompagnement, les acteurs administratifs qui les diffusent, les acteurs associatifs et les entreprises qui les appliquent.

comprendre le parcours biographique dans lequel s'enracine leur activité. Les entretiens s'organisaient en trois pôles : le profil du répondant et de son activité, son ancrage partenarial et territorial, ses conceptions de l'entrepreneuriat<sup>3</sup>. En complément des observations et des entretiens, j'ai épluché la littérature grise : conventions d'application de l'accompagnement à la création d'activité en QP, bilans d'activité des structures, plaquettes de communication, etc. Ces documents produits par les enquêtés offrent des informations factuelles et des représentations plurielles de l'entrepreneuriat en QP.

L'article montre des inégalités d'accès aux structures d'accompagnement et propose une vision renouvelée de la relation entre justice et soutien entrepreneurial portée par une logique procédurale plus que distributive (Young, 1990). Avant cela, il examine en quoi les acteurs publics articulent la justice spatiale à l'accompagnement entrepreneurial en QP.

## **Une répartition spatiale du soutien à l'entrepreneuriat pour l'égalité des chances des individus**

### *L'égalité des chances par un entrepreneuriat méritocratique*

En soutenant la création d'activité en QP, le gouvernement vise l'égalité des chances. À l'origine du régime de l'autoentreprise en 2009, le secrétaire d'État Hervé Novelli considère que l'État doit procurer un « permis d'entreprendre pour tous » afin que « chacun [ait] le pouvoir de s'élever socialement par ses propres moyens » (Abdelnour, 2017, p. 152) : « quel meilleur ascenseur social que l'entreprise ? Mais l'autoentreprise fait mieux encore : ne nécessitant ni moyens, ni diplômes, ni relations, elle met à égalité un jeune de banlieue et un retraité du 16<sup>e</sup> arrondissement. Ce qui compte, c'est l'idée et la "niaque" mise en œuvre pour faire prospérer le projet. Tout le monde a la même chance » (*ibid.*, p. 74). Dans sa prise de parole à Tourcoing, dix ans plus tard, Emmanuel Macron perpétue l'idéologie de la méritocratie par l'entrepreneuriat. Il entend renverser « cette société statutaire où la réussite est pour une aristocratie économique ». Lors du discours « Une chance pour chacun », il prône une « politique de l'émancipation » par l'entrepreneuriat notamment, où « chacun

---

3. Ils ont été enregistrés et retranscrits manuellement avec l'accord des répondants.

puisse aller vers ce à quoi il aspire, et qu'il n'y ait plus cette assignation à résidence, sociale ou territoriale ».

Hervé Novelli et Emmanuel Macron véhiculent ainsi l'idée que la réussite entrepreneuriale repose sur le mérite des individus. Selon la sociologue Sarah Abdelnour, ils responsabilisent les classes populaires quant à leur situation socioprofessionnelle. Elle considère que la microentreprise « encourage les populations économiquement fragiles à se prendre en main » en créant leur propre emploi (2017, p. 32). Son analyse rejoint les réflexions critiques sur l'idéologie et les effets de la rationalité néolibérale (Boltanski et Chiapello, 2011 ; Brown, 2004). Cette dernière étend les valeurs du marché à toutes les sphères de la société et incite les individus à développer leur esprit d'entreprise pour ne pas en être exclus. C'est à chacun que revient le devoir de réussir en faisant preuve d'initiatives personnelles pour rester compétitif et employable. Si l'entreprise de soi augmente la capacité d'action, elle culpabilise également l'individu qui se juge seul responsable en cas d'échec. En valorisant la volonté individuelle comme critère neutre de succès, les acteurs politiques masquent l'influence des inégalités structurelles sur les conditions de vie. Ils dépolitisent ainsi les effets de leur stratégie entrepreneuriale.

### *Faciliter l'accompagnement à la création d'entreprise en QP pour plus de justice*

Si la réussite incombe à l'individu, l'accès spatial aux structures d'accompagnement incombe à la puissance publique. Dès l'après-guerre, l'action publique territoriale française associe l'égalité sociale à l'égalité spatiale (Estèbe, 2015). Selon cette perspective théorique, l'égalité des chances advient par l'égal accès aux ressources. Leur distribution dans les QP entend « garanti[r] aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès » (ministère de l'Égalité des territoires et du logement, 2014, article 1). Les acteurs du soutien à l'entrepreneuriat insistent sur le mérite, mais s'inscrivent dans la conception traditionnelle de la lutte contre les inégalités en déployant spatialement les ressources à l'entrepreneuriat. L'accompagnement à la création d'entreprise est considéré comme un service auquel doivent avoir accès les résidents des QP pour améliorer leur existence, alors que les établissements économiques<sup>4</sup> évitent généralement ces territoires (CGET et CDC, 2016).

---

4. Il s'agit des lieux dédiés aux activités d'une entreprise.

En effet, les QP condensent des discriminations multiples de genre, de classe sociale, de nationalité et de race<sup>5</sup>. En 2011, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances y a instauré des plans territoriaux de prévention des discriminations. Ces dernières limitent véritablement les capacités d'action des habitants. Des travaux de sociologie montrent par exemple que des discriminations sociales, raciales ou genrées restreignent l'accès des personnes qui les subissent aux systèmes d'enseignement et au marché de l'emploi (Beauchemin, Hamel et Simon, 2015). Or, une grande partie des résidents des QP appartiennent aux classes populaires ou sont d'origine étrangère, ou les deux<sup>6</sup>, ce qui renforce leur précarité socioprofessionnelle, révélée par des taux d'inactivité et de chômage élevés. En 2019, la population active en QP atteint 58,5 %, avec 22,5 % de chômeurs parmi les actifs de 15 à 64 ans, contre 72,7 % et 8,4 % dans les unités urbaines de référence (observatoire national de la politique de la ville, 2021). La précarité réduit leurs ressources économiques et sociales et donc leur capacité à créer une entreprise. Les structures d'accompagnement étudiées accueillent beaucoup d'individus socialement discriminés par leur genre féminin, leur origine étrangère, ou leur manque de diplôme, ou plusieurs de ces éléments à la fois (figure 2). Ils portent des projets modestes, souvent immatriculés en tant que micro-entreprise.

Données	Publics des structures	Échantillon des 27 entrepreneurs enquêtés
Moyenne d'âge	40 ans	38 ans
Part des femmes	53 %	67 %
Part des étrangers	Non disponible	41 %
Part des infrabaccalauréats	30 % à 50 %	40 %

Figure 2 : Profils des personnes accueillies par les structures d'accompagnement étudiées  
© Loréna Clément

### *L'implantation en QP d'une politique nationale ancienne*

En 2013, le président François Hollande lance le plan Entrepreneurs des quartiers qui marque un tournant dans la territorialisation du soutien à la création d'activité en QP. Il entend lutter contre l'inégalité urbaine des chances à entreprendre en augmentant de 50 % l'activité des structures d'accompagnement en QP. Jusqu'à la

5. J'utilise ce terme en tant que catégorie sociale et clé d'analyse des inégalités, et non en lien avec de quelconques données biologiques.

6. Selon les données Insee pour 2019, en France, le taux d'étrangers concerne 21,2 % de la population en QP contre 7,1 % dans les autres quartiers.

loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'axe économique n'est pas une priorité dans la politique de la ville. Née à la fin des années 1970, celle-ci cible d'abord la cohésion sociale et le renouvellement urbain. L'intérêt pour le développement économique apparaît surtout à partir des années 1990. L'État établit les zones franches urbaines pour inciter les entreprises à s'implanter et à embaucher en QP en échange d'avantages fiscaux. La mise en place de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) participe aussi à dynamiser l'économie des QP ; c'est également le cas des mesures favorisant l'emploi des habitants. En 2014, le développement économique et l'emploi deviennent un axe d'intervention à part entière de la politique de la ville. Différentes actions sont menées pour encourager la création d'entreprises, dont la spatialisation de l'accompagnement à la création et au développement d'activité en QP. La Banque publique d'investissement (BPI) gère le programme national Entrepreneuriat pour tous<sup>7</sup> qui leur est destiné.

La politique de soutien à l'entrepreneuriat en QP s'inscrit dans un contexte national. Depuis la restructuration industrielle postfordiste des années 1970, les pouvoirs publics multiplient les mesures qui favorisent les créations d'entreprises, sources de croissance économique. Dans une conjoncture marquée par la précarité salariale et le chômage, le soutien à l'entrepreneuriat devient une politique nationale en faveur de l'emploi (Aucouturier, 1996). Dans les années 2010, l'instauration de la microentreprise renforce la relation entre la création d'activité et l'auto-emploi. Pour Sarah Abdelnour, elle équivaut même à une politique sociale qui cible d'abord les exclus du marché du travail.

En incitant les structures d'accompagnement à la création d'entreprise à agir dans les QP, l'État vise l'égalité des chances des habitants. Malgré un rôle accordé au mérite personnel, cette politique territoriale révèle une vision distributive de la justice. Il s'agit maintenant d'examiner comment elle se traduit concrètement sur le terrain en observant si des espaces ou des publics, ou les deux, profitent davantage que d'autres des ressources proposées par les structures d'accompagnement.

---

7. La BPI est l'organisme de financement et de développement des entreprises en France. Depuis 2019, elle porte la politique de soutien à l'entrepreneuriat en QP, précédemment dévolue à l'Agence France entrepreneur.

## Des inégalités spatiales et sociales d'accès à l'entrepreneuriat

### *Des disparités spatiales entre les QP d'une intercommunalité*

Les structures d'accompagnement ne sont pas accessibles à tous, car elles sont inégalement réparties entre les QP d'une intercommunalité. L'enquête révèle, en effet, un déséquilibre dans leur localisation, créant des inégalités d'accès entre des habitants qui sont souvent contraints dans leur mobilité. La carte de la répartition des actions du dispositif nantais illustre ce constat (figure 3). Construite à partir d'observations, d'entretiens et d'analyses de documents, elle montre la géographie de l'action du dispositif en situant ses principaux partenaires. Les lieux d'accueil et d'hébergement entrepreneurial sont surtout placés à l'ouest du centre-ville de Nantes. Le bilan d'activité de 2019 du dispositif souligne, de plus, un accompagnement inégal selon les QP. Les quartiers Bellevue ou Dervallières regroupent la majorité des projets accompagnés au détriment du Sillon ou de Rezé. Cette disproportion s'explique par des différences démographiques, d'accessibilité, de dynamisme économique et de présence d'acteurs institutionnels préexistant entre les QP. Par exemple, Bellevue, qui regroupe un tiers des habitants vivant en QP, est accessible en transports en commun, compte un nombre important d'entreprises, et fait l'objet de projets de renouvellement urbain et de restructuration commerciale pilotés par Nantes Métropole. Cette dernière entend y renforcer l'activité économique, quand le nombre d'entrepreneurs y est déjà plus conséquent qu'ailleurs. Pragmatiques, les conseillers du dispositif Osez entreprendre agissent dans les QP où existent des salles et des partenaires pouvant accueillir leurs actions. Ils tiennent par exemple une permanence hebdomadaire à Bellevue, dans un local prêté dans le cadre du renouvellement urbain. Finalement, la localisation de l'accompagnement à l'entrepreneuriat renforce la spécialisation socio-économique des QP nantais. Ces inégalités urbaines d'accès sont visibles dans d'autres secteurs d'action publique tels que les lieux de dépistage du cancer du sein implantés en QP (Vaillant *et al.*, 2020). L'inégale répartition des ressources entre les QP pour créer et développer une entreprise est toutefois partiellement rééquilibrée par un maillage intercommunal des maisons d'emploi et de quartier qui accueillent des événements et favorisent une proximité dans tous les quartiers.

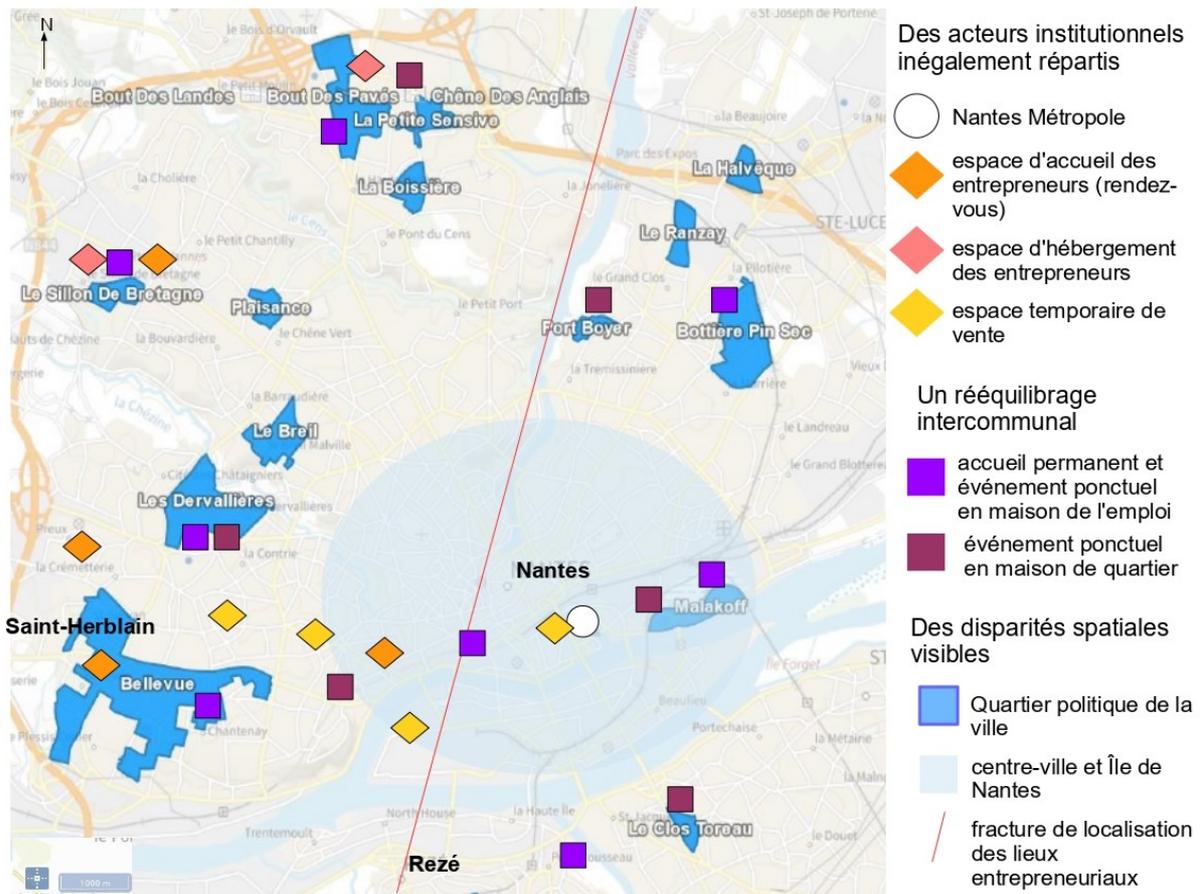


Figure 3 : La répartition spatiale inégale des actions du dispositif nantais Osez entreprendre  
 Source : carte réalisée par Loréna Clément à partir du site internet Système d'information géographique de la politique de la ville

Située en Seine-Saint-Denis, la Miel œuvre aussi de manière inégale sur le territoire intercommunal. La figure 4 révèle la localisation prédominante de ses événements dans le centre-ville dionysien et à proximité de Paris. Les QP d'Épinay-sur-Seine, Villetaneuse ou Stains sont moins concernés. Si le président de la Miel justifie ces implantations en valorisant leur accessibilité intercommunale, les rapports d'activité montrent une variation d'entrepreneurs accompagnés selon leur ville de résidence. En 2019, la Miel accueille peu d'entrepreneurs de La Courneuve, Villetaneuse ou Pierrefitte-sur-Seine par rapport à leur poids démographique dans l'intercommunalité. Par exemple, La Courneuve représente 10 % de la population de Plaine Commune, mais 5 % des entrepreneurs accueillis. Leur proportion décline dans l'ensemble depuis 2016 alors que le nombre d'entrepreneurs accueillis venant de Saint-Denis, Stains ou Aubervilliers augmente. Les ressources de la Miel profitent donc aux habitants des communes les plus proches ou les mieux desservies dans un contexte où les conseillers se déplacent peu dans les QP de l'agglomération. Les communes

géographiquement avantagées correspondent par ailleurs à des territoires économiquement dynamiques où le soutien à l'entrepreneuriat est porté politiquement. À Saint-Denis où un élu est le président de la Miel, la municipalité met à disposition d'entrepreneurs des lieux qu'elle gère.

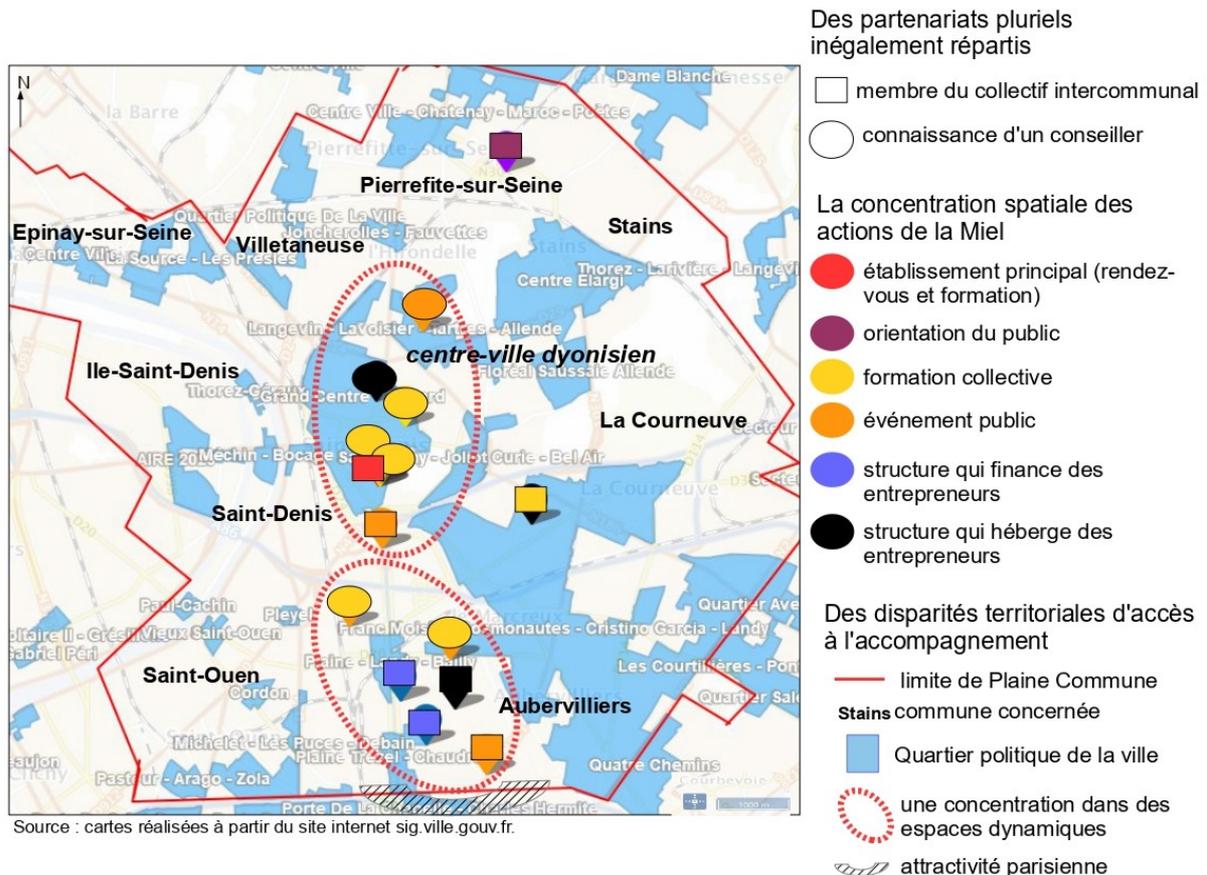


Figure 4 : La répartition spatiale inégale des actions de la Miel

Source : carte réalisée par Loréna Clément à partir du site internet [Système d'information géographique de la politique de la ville](#)

La répartition intercommunale irrégulière des lieux et des actions des structures d'accompagnement conduit à un accès inégal des individus aux ressources pour entreprendre en fonction de leur QP de résidence. Ce constat rejoint celui de l'agence publique d'urbanisme de l'agglomération bordelaise qui montre comment le maillage différencié des structures de soutien à l'entrepreneuriat entre les QP des rives droite et gauche de la Garonne engendre une inégalité d'accès à cet accompagnement pour les habitants (A'Urba, 2021). Conscients de ces enjeux, les conseillers du dispositif Osez entreprendre mènent des actions de sensibilisation en plein air dans les QP où ils n'ont pas de local. En 2019, ils s'installent, par exemple, tous les mois sur le marché de Rezé

pour informer les passants. À deux reprises pendant l'année, ils se déplacent, pendant deux jours, avec un bus de sensibilisation qui s'arrête dans quatre QP différents.

### *Des disparités sociales entre les structures implantées en QP*

À l'inégale proximité de l'accompagnement s'ajoute l'inégal accès aux structures selon le type du projet entrepreneurial mené. À Plaine Commune, l'intercommunalité applique une politique d'aide à l'entrepreneuriat pour deux objectifs : l'insertion socioprofessionnelle d'habitants et le développement économique du territoire. Cette double finalité la conduit à soutenir deux types de structure d'accompagnement : celles qui s'adressent aux individus menant une petite activité et aspirant à un nouveau professionnel, et celles pour les porteurs d'une activité à fort potentiel de développement. À la Miel, une grande partie des projets accompagnés sont des microentreprises relevant de secteurs traditionnels comme la revente, les services à la personne, la restauration, les voitures de transport avec chauffeur ou encore la construction, le bâtiment et les travaux publics, qui nécessitent peu d'investissements. Il en va autrement à la Pépinière, gérée par un conseiller de la Miel (figure 5). Cette structure d'hébergement a été créée par des élus intercommunaux pour favoriser le développement local. Elle se situe dans une cité de La Courneuve. Les entreprises qu'elle accueille développent surtout des projets numériques à potentiel de croissance : télémarketing, commerce en ligne d'objets connectés, conception de jeux vidéo, de logiciel de calcul ou lutherie électronique. Trois entreprises sont d'ailleurs labellisées « French Tech Diversité ».

Nom de la structure	La Miel	Pépinière
<b>Structure</b>	Association d'accompagnement à la création d'activité	Hébergement et appui d'entrepreneurs gérée en délégation de service public par la Miel
<b>Date de création</b>	1998	2005
<b>Initiateurs</b>	Intercommunalité Plaine Commune	Intercommunalité Plaine Commune
<b>Objectifs</b>	Insertion socioprofessionnelle et développement local	Développement entrepreneurial et local
<b>Lieu de vie des entrepreneurs concernés</b>	Intercommunalité Plaine Commune	Toute la France (surtout Plaine Commune et Paris)
<b>Financeurs</b>	Surtout des institutions publiques	Surtout des institutions publiques
<b>Fonctionnement et ressources apportées</b>	Entretiens individuels et formations collectives sur le savoir-faire et le savoir-être entrepreneurial Mise en réseau	Mise à disposition de locaux Conseils sur le développement de l'activité Mise en réseau
<b>Profil des entrepreneurs ciblés</b>	Les individus menant une petite activité dans une logique de renouveau professionnel	Les porteurs d'une activité à fort potentiel de développement
<b>Nombre de personnes suivies en 2018</b>	173 porteurs de projet et 56 entrepreneurs	24 entrepreneurs hébergés

Figure 5 : La Miel et la Pépinière, deux types d'accompagnement à l'entrepreneuriat  
© Loréna Clément

Nécessitant davantage de ressources économiques, scolaires et sociales que celles présentes à la Miel, les entreprises soutenues par la Pépinière sont, de plus, portées par des profils sociaux différents. À la Miel, hommes et femmes, d'une moyenne d'âge de 40 ans, sont à parité, et 41 % possèdent un niveau d'études égal ou inférieur au baccalauréat. À la Pépinière, les 24 entrepreneurs hébergés sont à 80 % des hommes, de 25 à 35 ans, titulaires au moins d'une licence universitaire. Cherchant à optimiser leur potentiel de croissance, la Pépinière offre plus de possibilités que la Miel aux entrepreneurs qu'elle accompagne. Si les deux structures fournissent un suivi individuel et des formations collectives, la première dispose de bureaux et d'ateliers, d'espaces de *coworking* et de détente, d'un réfectoire. À l'inverse, la Miel ne propose pas d'espace partagé à ses entrepreneurs. Des chercheurs ont pourtant montré que la colocalisation organisée favorise la socialisation et augmente les opportunités économiques (Burret, 2013). Par ailleurs, l'accès à un espace de travail légitime la posture professionnelle des entrepreneurs en leur procurant une vitrine institutionnelle qui les crédibilise (Fabbri, 2015). Les porteurs de petits projets suivis par la Miel, souvent plus âgés, de sexe féminin et moins diplômés que les entrepreneurs hébergés par la Pépinière, ont ainsi moins d'opportunités de développement. Des enquêtés déplorent le manque de mise en relation entre eux et expriment leur difficulté à stocker leurs produits. Leur possibilité limitée d'hébergement entrepreneurial révèle un accès

différencié aux ressources pour l'entrepreneuriat qui reproduit des inégalités de genre, d'âge et de diplôme à la création d'entreprise.

Gestionnaire de la Pépinière, qui est située à moins de deux kilomètres de ses locaux, la Miel tente néanmoins d'ouvrir la structure à ses entrepreneurs moins qualifiés en y donnant des formations. Elle invite également les publics des deux structures à ses événements festifs. Ses efforts ne compensent toutefois pas la segmentation entrepreneuriale et sociale. Le gérant de la Pépinière reconnaît d'ailleurs que sa stratégie de développement local repose sur l'attraction de projets exogènes prometteurs plus que sur l'entrepreneuriat des habitants (entretien à la Pépinière, avril 2018). La moitié des personnes hébergées vivent à Paris. Une entrepreneuse de la Miel qui a vécu à côté de la Pépinière rapporte qu'ils « font tache par rapport au décor ». « En costume », « ils n'ont pas le même style » que la population locale. Ce décalage vestimentaire permet aux habitants de « savoir qu'il y a quelque chose » (entrepreneuse de la Miel, entretien à Saint-Denis, juin 2019). Ce constat rappelle des travaux sur l'ancrage géographique des espaces de travail partagé montrant qu'ils constituent des enclaves « hors-sol » déconnectées de l'animation urbaine locale (Ferchaud, 2018, p. 530).

Le déploiement de l'accompagnement à la création d'activité en QP démontre l'inégalité des chances à entreprendre, du fait d'un accès spatial qui est socialement différencié aux structures et à leurs ressources. Il s'agit alors de penser autrement les moyens d'atteindre l'égalité dans le soutien à l'entrepreneuriat en QP.

## **Reconnaître la pluralité entrepreneuriale dans un contexte d'inégalités structurelles**

### *Prendre en compte les structures sociales inégalitaires*

Les structures d'accompagnement cherchent à renforcer les compétences des entrepreneurs pour augmenter leur capacité d'action mais elles oublient l'impact des structures inégalitaires dans lesquelles ils se meuvent. Les conseillers leur apportent des informations sur la création d'activité, un carnet d'adresses et des codes de savoir-être pour qu'ils développent leur projet. Toutefois, les entrepreneurs ne sont pas tous capables de convertir ces apports en occasions, car ils possèdent de faibles ressources économiques, scolaires, sociales, ou les trois à la fois. Celles-ci sont fondées sur, et alimentent, des inégalités plurielles. La situation des mères entrepreneuses révèle par exemple le poids des inégalités de genre dans l'accès aux ressources. Parmi les seize

mères ayant répondu à l'enquête, cinq ont spontanément évoqué une activité économique spatialement réduite, parce qu'elles doivent rester proches de l'école de leurs enfants ; quatre ont déclaré que le fait de les garder limite leur présence aux événements en soirée. Mentionnant sa zone de distribution, une productrice de beignets sénégalais précise : « Je préfère faire à Nantes nord, c'est mon secteur d'habitation, mes enfants sont à côté à l'école [...] Quand on a des enfants, il faut que ce soit plus proche des enfants parce qu'après, ce sont des allers-retours en cas d'urgence » (entretien téléphonique, octobre 2018). À l'inverse, les hommes enquêtés n'évoquent jamais les effets de la parentalité sur le développement de leur projet. Si les structures d'accompagnement proposent des ressources à tout entrepreneur volontaire, ces dernières sont donc inégalement appropriées selon les positions sociales. Plusieurs entrepreneuses ont rapporté leur difficulté à intégrer le collectif d'entrepreneurs d'une des structures d'Osez entreprendre, composé d'individus en reconversion professionnelle, de nationalité française, et titulaires de diplôme de master. Souvent d'origine étrangère, femmes, moins diplômées, elles ne s'y sentent pas légitimes. Originaire du Maroc et arrivée en France à l'âge de 11 ans, une entrepreneuse de 47 ans qui vend des objets artisanaux marocains a quitté l'école à 16 ans sans qualification. Fatiguée par des emplois socialement dévalorisés et n'ayant plus à s'occuper de ses enfants devenus majeurs, elle décide de créer et développer une entreprise. Malgré sa détermination, elle participe peu aux formations collectives de la structure qui l'accompagne, car elle continue à travailler pour subvenir aux besoins familiaux. De plus, elle ne s'y sent « pas à l'aise » malgré une ambiance « comme [celle d']une grande famille » :

« C'est vrai qu'eux, ils étaient vachement en avance par rapport au numérique, par rapport à tout ça. Je ne me sentais pas à ma place. Mais ils m'ont dit : "Non, tu as autant ta place avec nous". Je sentais qu'ils avaient un... Je ne sais pas. Ils avaient un parcours, un pas de plus que moi [...] Alors que moi, je vais avec mes petits moyens. » (Entrepreneuse, entretien téléphonique, septembre 2018)

La distance sociale est trop forte pour cette entrepreneuse étrangère aux faibles ressources scolaires et sociales. Elle saute néanmoins sur l'occasion quand sa conseillère lui propose d'occuper ponctuellement un espace de vente dans le centre-ville nantais. Mais cela tourne au désastre : les efforts de déplacement et le coût de location du lieu ne sont pas amortis. L'inexpérience de l'entrepreneuse en gestion et en communication limite ses ventes. Déstabilisée dans sa confiance en elle, elle arrête son projet.

Finalement, les structures d'accompagnement apportent à tous des ressources pour entreprendre sans prendre en compte les facteurs sociaux qui empêchent leur conversion en occasions tels le genre féminin, l'appartenance aux classes populaires, l'origine géographique ou l'âge. Elles stabilisent, ainsi, sans le vouloir les positions sociales inégales des entrepreneurs.

### *Reconnaître les diversités entrepreneuriales*

Les structures d'accompagnement s'inscrivent dans une conception universaliste de l'égalité. Il s'agit d'apporter à tous les ressources entrepreneuriales qui répondent aux attentes des acteurs économiques et permettent une égale intégration au marché. Des chercheurs critiques en science de gestion ont montré en quoi ces attentes sont construites sur une image mythifiée de l'entrepreneur incarné par un homme blanc, occidental et diplômé (Ahl, 2006 ; Ogbor, 2000). Ils considèrent que cette figure hégémonique maintient les rapports sociaux inégalitaires de genre, de classe et de race en instituant ses pratiques et ses représentations entrepreneuriales comme conformes tandis que la diversité entrepreneuriale est masquée, dévalorisée et délégitimée (Pailot, 2015). Les femmes, les personnes d'origine étrangère ou les classes populaires qui entreprennent feraient alors l'objet d'un impérialisme culturel (Young, 1990) en ce que leurs valeurs et leurs actions ne seraient pas assimilées à l'entrepreneuriat. Or, la majorité des enquêtés appartiennent à ces profils sociaux et s'écartent de la figure archétypale de l'entrepreneuriat. Pour les structures d'accompagnement, ils doivent s'acculturer aux conventions de la création d'activité. Par exemple, les conseillers organisent dans une ambiance conviviale des temps dédiés aux femmes entrepreneuses. Ces moments apportent réconfort et soutien. Ils permettent aux femmes d'échanger sur leurs difficultés à entreprendre au quotidien en prenant conscience que ces dernières sont genrées et partagées, comme l'articulation complexe de leurs tâches domestiques et entrepreneuriales. Toutefois, ces temps spécifiques légitiment les codes entrepreneuriaux masculins. Lors d'une soirée organisée par la Miel, les intervenantes ont encouragé les participantes à « réfléchir comme un homme » pour développer leur entreprise (observation à Saint-Denis, novembre 2018). Cette comparaison les incite à penser en gain financier et à agir sans temporiser en ayant confiance en leurs capacités. Les enquêtées se sentent majoritairement illégitimes en tant qu'entrepreneuses. Par conséquent, elles sous-estiment souvent le prix de leur produit par rapport à sa qualité. L'entrepreneuriat informel<sup>8</sup> connaît, lui aussi, un processus de normalisation. Les collectivités territoriales

---

8. L'économie informelle regroupe « l'ensemble des initiatives et des activités [...] créatrices de valeur et de lien de solidarité, qui échappent à la régulation de l'État et à la comptabilité nationale, qui ne s'inscrivent dans aucun cadre

encouragent les structures à légaliser des activités existantes pour favoriser l'inclusion économique et sociale. Ces dernières sont surtout portées par des personnes éloignées de la culture administrative française du fait de leur nationalité étrangère ou de leur faible ressource scolaire, ou des deux. Par exemple, le conseil général de la Seine-Saint-Denis finance les structures qui aident à légaliser les projets d'entrepreneurs informels bénéficiaires du revenu de solidarité active. La ville de Saint-Denis a, quant à elle, lancé le projet Cuisines de rue pour formaliser la vente informelle pratiquées par des cuisinières de rue. La municipalité veut résoudre les conflits d'usage qu'elles créent dans l'espace public en les conformant aux normes socio-économiques qui structurent l'espace urbain. Elle entend également améliorer la situation précaire des cuisinières en augmentant leurs capacités d'action et leurs droits sociaux. Pour ce faire, elle a mandaté une association locale habituée à formaliser des projets menés par des publics précaires. L'association a conçu un triporteur mis à disposition des vendeuses. En échange du véhicule qui permet de stocker les repas et de circuler entre les quartiers, ces dernières cuisinent dans un local réglementaire et suivent un parcours entrepreneurial et social adapté. Elles apprennent le français, les règles juridiques, la réglementation en matière d'hygiène et la gestion commerciale.

En les professionnalisant, le projet Cuisines de rue légitime des pratiques commerciales, culinaires et culturelles qui s'écartent de la figure entrepreneuriale dominante. Il maintient et visibilise un entrepreneuriat de rue populaire en lui donnant accès à l'espace public urbain. Ce résultat invite à réfléchir à la place de l'altérité dans l'accompagnement à la création d'entreprise en QP pour penser l'égalité. La philosophe Iris Marion Young (1990) prône la reconnaissance des différences comme objectif de justice. En s'inspirant de ses réflexions, il s'agirait moins d'intégrer les entrepreneurs au marché en les conformant aux normes dominantes qu'à reconnaître leur statut de partenaire égal dans la production économique, sociale et urbaine. Le Conseil national des villes revendique la reconnaissance de l'économie informelle comme une forme de développement local des QP et d'émancipation des habitants (2019). Plus qu'une pratique à transformer, il l'envisage comme une ressource à valoriser. Peu suivi d'effets, son avis a été partiellement repris 2021 par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) au sujet du développement économique dans les quartiers en renouvellement urbain. La posture ambiguë de l'ANRU traduit une reconnaissance incomplète de l'économie informelle : si elle valorise les compétences et la culture des résidents, l'agence préconise la légalisation progressive de leurs activités entrepreneuriales pour réduire les nuisances urbaines et améliorer l'image des QP. La reconnaissance de

---

réglementaire et n'offrent, de ce fait, pas de protection sociale pour les personnes » (Conseil national des villes, 2019, p. 5).

l'économie informelle ne constitue qu'une étape avant l'intégration au système économique et urbain formel. Si cette dernière apporte une protection juridique et sociale aux individus, elle n'est pas redéfinie à partir des usages pluriels de l'entrepreneuriat. Les entrepreneurs informels sont toujours considérés comme des bénéficiaires plus que comme des partenaires.

En outre, les structures ne s'ajustent pas à tous les profils qu'elles accompagnent. Bien qu'elles ciblent les femmes, elles négligent l'influence de l'origine étrangère sur le projet entrepreneurial. Or, les personnes d'origine étrangère représentent une grande partie du public suivi. Plusieurs enquêtés ont déploré l'absence de formation sur les partenariats étrangers quand ils veulent développer leur activité en Afrique. La dimension transnationale n'entre pas dans le champ de compétences des conseillers, alors que les entrepreneurs mobilisent souvent leurs contacts personnels internationaux et leurs connaissances culturelles hybrides pour construire leur projet (Portes, 1999). Seize des vingt-sept enquêtés d'origine étrangère mènent une activité à l'international ou envisagent de le faire. Treize d'entre eux vendent des produits dits « ethniques » comme des cosmétiques pour peau mate, des vêtements en *wax*, des plats subsahariens ou des objets artisanaux. Une organisatrice de « mariages multi-ethniques » de 29 ans, d'origine angolaise, détentricrice d'un BTS en communication, a imaginé son projet à partir de l'expérience de son couple mixte qui ne « voyait pas les choses de la même façon » sur le mariage (entretien à Châtillon, octobre 2018). Un entrepreneur de 35 ans, arrivé du Bénin en France à l'âge de 16 ans, détenteur d'un master en négociations d'affaires, crée quant à lui des produits corporels et capillaires destinés aux « personnes afro-descendantes » pour prendre soin de leurs cheveux (entretien à Saint-Denis, février 2019). Plusieurs travaux sociologiques pointent que l'approche spatiale de la lutte pour l'égalité permet de ne pas nommer les différences et les inégalités ethnoraciales (Doytcheva, 2016 ; Kirszbaum, 2016). La politique de la ville agit sur la dimension territoriale des inégalités sociales sans avoir à les spécifier. La réforme de 2014 combat pêle-mêle « les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales », « les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés » selon leur « lieu de résidence et [...] l'origine réelle ou supposée » et agit pour « l'égalité entre les femmes et les hommes » (ministère de l'Égalité des territoires et du logement, 2014, articles 1 et 10). Dans ce contexte législatif confus visant à (r)établir l'égalité, l'action par la distribution spatiale domine encore la reconnaissance des pluralités socio-entrepreneuriales.

## Conclusion

L'article montre la pluralité des formes que prend l'accompagnement à l'entrepreneuriat en QP, selon les contextes territoriaux, les objectifs et les publics ciblés. Il expose aussi les limites de cette politique publique territoriale à visée égalitaire. La justice promue par l'implantation de ressources entrepreneuriales en QP est mise à mal par des inégalités spatiales et sociales d'accès à ces ressources. La présence d'un accompagnement à la création d'activité en QP ne rééquilibre pas les rapports sociaux inégalitaires qui influencent la capacité des individus à s'approprier les ressources proposées par les conseillers. Par ailleurs, l'écart entre l'image archétypale de l'entrepreneur et les profils des enquêtés engendre souvent une violence symbolique. L'absence de considération de leurs spécificités entrepreneuriales dans l'accompagnement, comme l'inscription transnationale de leur activité, renforce parfois cette violence. Pour atteindre plus de justice, il s'agirait d'adopter une dimension procédurale fondée sur la reconnaissance et la participation de tous les acteurs à la prise de décision. En légitimant les diversités entrepreneuriales, les enquêtés seraient considérés comme partenaires de la production économique et urbaine plutôt que comme individus à insérer. Mais les QP et leurs habitants sont définis par leur écart à la norme, écart qu'il s'agit de réduire (Epstein et Kirzbaum, 2019). La logique réparatrice continue de prévaloir.

Des chercheuses en géographie économique proposent cependant le concept de *diverse economies* pour donner à voir les pratiques ordinaires d'habitants et penser de nouveaux mondes économiques à partir d'elles (Gibson-Graham, 2006). En suivant leurs réflexions, de nouveaux travaux pourraient étudier en quoi les expériences quotidiennes des entrepreneurs des QP participent à la fabrique urbaine. L'enquête révèle qu'ils mobilisent leurs cercles de connaissances proches pour mener leur projet. Ainsi, ils organisent et animent le territoire local. Ces pistes de recherche compléteraient notamment les résultats du collectif Rosa Bonheur (2019) qui analyse le travail et la production de l'espace populaire roubaisien.

## Pour citer cet article

**Clément** Loréna, 2023, « L'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les "quartiers prioritaires", une politique publique de justice spatiale ? » ["Support for entrepreneurship in 'priority neighbourhoods', a public policy for spatial justice?"], *Justice spatiale | Spatial Justice*, 18 (<http://www.jssj.org/article/accompagnement-entrepreneuriat-quartiers-prioritaires-politique-publique-justice-spatiale/>).

## Bibliographie

- Abdelnour** Sarah, 2017, *Moi, petite entreprise : les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*, Paris, PUF.
- Ahl** Hélène, 2006, « Why Research on Women Entrepreneurs Needs New Directions », *Entrepreneurship Theory and Practice*, 30, p. 595-621.
- Aucouturier** Anne-Lise, 1996, *La construction des objectifs d'une mesure de politique d'emploi : l'histoire de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise*, Paris, Credoc.
- A'Urba**, 2021, *La création d'entreprises dans les quartiers politique de la ville, dispositifs et parcours d'accompagnement dans la métropole bordelaise*, Bordeaux, A'Urba.
- Beauchemin** Cris, **Hamel** Christelle, **Simon** Patrick (éd.), 2015, *Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED éditions.
- Boltanski** Luc, **Chiapello** Eve, 2011, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Brown** Wendy, 2004, « Néo-libéralisme et fin de la démocratie », *Vacarme*, 29, p. 86-93.
- Burret** Antoine, 2013, « Démocratiser les tiers-lieux », *Multitudes*, 52, p. 89-97.
- CGET, CDC**, 2016, *L'accompagnement à la création d'activité dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragiles, esquisse d'un état des lieux*, Paris, CGET, CDC.
- Collectif Rosa Bonheur**, 2019, *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Amsterdam.
- Conseil national des villes**, 2019, *Économie informelle et quartiers prioritaires : « valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi »*, Paris, Conseil national des villes.
- Doytcheva** Milena, 2016, « Usages et mésusages des catégories territoriales : les risques d'un retournement idéologique des causalités », *Les cahiers de la LCD*, 1, p. 58-74.
- Dubet** François, 2010, *Les places et les chances*, Paris, Le Seuil.
- Estèbe** Philippe, 2015, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, PUF.

- Epstein** Renaud, **Kirszbaum** Thomas, 2019, « Ces quartiers dont on préfère ne plus parler : les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018) », *Parlements[s]*, 30, p. 23-46.
- Fabrizi** Julie, 2015, *Les espaces de coworking pour entrepreneurs, nouveaux espaces de travail et dynamique interorganisationnelles collaboratives*, thèse de doctorat en sciences de gestion, École polytechnique.
- Ferchaud** Flavie, 2018, *Fabriques numériques, action publique et territoire : en quête des livings labs fablabs et hackerspaces*, thèse de doctorat en géographie, université Rennes 2.
- Fol** Sylvie, **Gallez** Caroline, 2013, « Mobilité, accessibilité et équité : pour un renouvellement de l'analyse des inégalités sociales d'accès à la ville », Champs-sur-Marne, colloque international *Futurs urbain : Enjeux interdisciplinaires émergents pour comprendre, projeter et fabriquer la ville de demain*.
- Gibson-Graham** Julie Katherine, 2006, *The End of Capitalism (as we knew it): a feminist critique of political economy*, Minneapolis, Minnesota Press.
- Gouvernement**, 2021, dossier de presse du Comité interministériel des villes.
- Hercule** Clara, 2022, *L'ancrage des entreprises dans les quartiers de la politique de la ville : ressources, proximités et réseaux des entrepreneurs*, thèse d'aménagement-urbanisme, université Paris 1.
- Kirszbaum** Thomas, 2016, « La reconnaissance publique des discriminations territoriales : une avancée en trompe-l'œil », dans Hancock Claire (dir.), *Discriminations territoriales, entre interpellation politique et sentiment d'injustice des habitants*, Paris, Éditions de l'Œil d'or, p. 57-72.
- L'Horty** Yannick, **Morin** Pierre, 2016, « Économie des quartiers prioritaires : une introduction », *Revue économique*, 67, p. 373-389.
- Ministère de l'Égalité des territoires et du logement**, 2014, Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Narayan** Deepa, 2005, *Measuring Empowerment, cross-disciplinary perspectives*, Washington, Banque mondiale.

- Notais** Amélie, **Tixier** Julie, 2018, « Entrepreneuriat et innovation au cœur d'un territoire : le cas des femmes entrepreneures sociales des quartiers », *Innovations*, 57, p. 11-37.
- Ogbor** John, 2000, « Mythicizing and reification in entrepreneurial discourse: ideology-critique of entrepreneurial studies », *Journal of Management Studies*, 37, p. 605-635.
- Observatoire national de la politique de la ville**, 2021, *Fiches chiffres clés Emploi*, Paris, ONPV.
- Pailot** Philippe (éd.), 2015, « Contribution à une lecture catégorielle et interactionniste de la légitimité des femmes entrepreneures », *Revue de l'entrepreneuriat*, 14, p. 31-57.
- Portes** Alejandro, 1999, « La mondialisation par le bas », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, p. 15-25.
- Rawls** John, 2009, *Théorie de la justice*, Paris, Points.
- Soja** Edward, 2009, « The city and spatial justice », *Justice spatiale / Spatial Justice*, 1.
- Tissot** Sylvie, **Poupeau** Franck, 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 159, p. 4-9.
- Trindade-Chadeau** Angélica, 2019, *L'incitation à l'entrepreneuriat des jeunes dans des quartiers de la politique de la ville (QPV) : étude exploratoire*, Paris, INJEP.
- Vaillant** Zoé, **Bardes** Julia, **Rican** Stéphane, 2020, « De la discrimination positive à la discrimination territoriale : les quartiers en politique de la ville, inégaux face à la santé », *Les cahiers de la LCD*, 12, p. 67-91.
- Young** Iris Marion, 1990, *Justice and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press.